

DECISION DU PRESIDENT n° 2024-427

Objet : Politique sportive ARCHE Agglo – Soutien à l'événement « OPEN PLUS – 3 x 3 » de basket organisé par l'AGTTBC –au titre du Label terre de jeux 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la délibération 2021-237 du 12 mai 2021 approuvant la candidature d'ARCHE Agglo au Label TERRE DE JEUX 2024,

Vu les objectifs poursuivis par ARCHE Agglo dans le cadre de ce label :

- Saisir l'opportunité de ce label pour porter une ligne force autour des valeurs de l'olympisme et du sport au titre de la politique sportive intercommunale
- Faire rayonner sur l'ensemble des communes du territoire, et vers le plus grand nombre de ses habitants, l'engagement dans cette aventure par l'échelon intercommunal : « Devenir Terre de Jeux 2024, c'est contribuer, à son échelle, aux trois grands objectifs des Jeux : la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux, l'héritage, pour changer le quotidien des gens grâce au sport, et l'engagement, pour faire vivre ('aventure olympique et paralympique au plus grand nombre »
- Porter sur le territoire de l'agglomération un ensemble d'actions et de projets dans le cadre de ce label :
 - Les collectivités labellisées s'engagent à mener trois types d'actions, en «co-constuction» avec les intervenants locaux (clubs sportifs...) : célébrer ensemble les émotions du sport et des Jeux, renforcer la présence du sport dans la vie des habitants, animer et augmenter la communauté Paris 2024;
 - La collectivité labellisée Terre de Jeux 2024 doit également s'associer à plusieurs temps forts d'ici 2024 : journée olympique mondiale du 23 juin, semaine olympique et paralympique organisée dans les établissements scolaires depuis février 2017, notamment.

Considérant que le projet OPEN PLUS 5000 3x3 organisé par l'AGTTBC contribue à faire découvrir une nouvelle discipline olympique, dans le cadre d'un événement à portée intercommunale, organisé à Tournon sur Rhône le 30 juin 2023,

Considérant le budget prévisionnel du projet et les partenariats mis en place pour la mise en œuvre de cet événement,

DECIDE

Article 1 – D'attribuer à l'AGTTBC une aide financière de 3000 € au titre des actions Sportives soutenues par ARCHE Agglo dans le cadre de son Label terre de jeux 2024. L'aide sera versée à réalisation de la manifestation sur bordereau de règlement.

Article 2 – Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

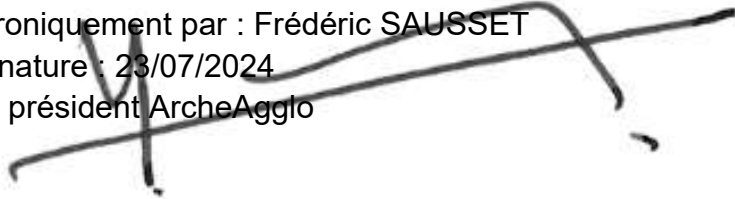
Article 3 – La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 23/07/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. SAUSSET', written over the printed name.